



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

### Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD, Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekour MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Séverine BRUSSOT-COGNARD

### **DESIGNATION des DELEGUES à la SPL les eaux de la confluence** (délibération 2026-48)

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1531-1, L 1521-1 et suivants, et L2121-29,

**CONSIDERANT** qu'il a été proposé par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise de ne pas renouveler la délégation de service public de l'eau potable et de passer vers un mode de gestion publique afin de retrouver la pleine maîtrise de la compétence eau potable et répondre aux défis de demain,

**CONSIDERANT** par ailleurs le lien opérationnel entre le service public de l'eau potable et la compétence de la commune en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

**CONSIDERANT** que la forme juridique de la Société Publique Locale a été évaluée comme la plus adaptée aux besoins et aux objectifs des collectivités concernées,

**CONSIDERANT** que les actionnaires de la Société Publique Locale seront la CACP, le SIARP, la commune de BOISEMONT, la commune de CERGY, la commune de COURDIMANCHE, la commune d'ERAGNY, la commune de JOUY-LE-MOUTIER, la commune de MAURECOURT, la commune de MENU COURT, la commune de NEUVILLE-SUR-OISE, la commune d'OSNY, la commune de PONTOISE, la commune de PUISEUX-PONTOISE et la commune de SAINT-OUEN-L'AUMONE, la commune de VAUREAL.

**DESIGNE** Madame Stéphanie CHORIN, comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

**DESIGNE** Madame Stéphanie CHORIN, comme déléguée représentant la commune de Boisemont au collège des actionnaires minoritaires conformément à l'article L1524-5 du CGCT. Ce collège formé par les délégués des 13 communes, désignera en son sein les 5 mandataires qui siègeront au Conseil d'administration de la société

### **APPROBATION à l'unanimité**

Secrétaire de Séance  
Séverine BRUSSOT-COGNARD



Pour extrait conforme,  
Maire de Boisemont  
Stéphanie CHORIN